

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-15/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 8 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sciences du langage** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Jean-Louis AROUI
Claire BEYSSADE
Brigitte GARCIA
Florence ENCREVE
Noam FAUST
Ewa LENART
Johanna DROUILLET**

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Louis AROUI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE**

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-15/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 8 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Sciences du langage** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Sandra BENAZZO
Brigitte GARCIA
Dylan GLYNN
Laurent ROUSSARIE
Florence ENCREVE
Anthippi POTOLIA
Fabian SANTIAGO

ARTICLE 2 –

Mme **Sandra BENAZZO** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Annick ALLAIGRE
Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-15/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 8 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master MEEF second degré parcours Langue des Signes Française** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Brigitte GARCIA
Sandrine BURGAT
Florence COLIN

ARTICLE 2 –

Mme **Brigitte GARCIA** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE